



Plainte contre un procureur ?

Par **popa83**, le **29/12/2013** à **03:03**

J'ai porté plainte pour des faits de violences et menaces contre mon ex en 2009. Je n'avais pas d'abord d'avocat, ayant dans l'idée que le procureur serait sérieux. En vérité il a profité de ma méconnaissance du droit pour se contenter d'un rappel à la loi envers mon agresseur sans me consulter ni m'avertir début 2010.

J'ai pris un avocat, nous avons fait un recours devant le proc général et là on a appris en cascade des choses: que le rappel à la loi avait précédé un classement (là encore je n'en savais rien et c'est le proc général qui m'a avisé indirectement dans sa justification de confirmation de classement qu'il y avait donc eu un classement!), vous l'avez compris le proc général a confirmé le classement du proc, et ce au motif du " contexte de rupture difficile qui rendait mon ex malheureux" (motif absolument pas juridique et au mépris de la victime!) J'ai donc avec mon avocat déclenché une instruction et celle ci a révélé que les violences étaient des violences aggravées avec arme, et qu'il y avait une menace de mort écrite dont ma plainte initiale faisait état qu'il fallait aussi traiter. Au terme de l'instruction mon agresseur a été renvoyé au tribunal, puis condamné pour ces deux chefs d'accusation. Pourtant mon ex durant l'instruction et auprès de nos proches jadis communs, s'est prévalu de la confirmation (dans sa formulation complaisante) du classement par le proc général, pour discréditer ma démarche. Ce proc général a une grande part dans le discrédit de ma personne auprès de mon entourage car longtemps sa parole a été prise comme celle faisant autorité sur l'affaire. Comment réparer cette offense faite à mon honneur par ce magistrat qui a tout simplement négligé le dossier pour ne pas dire "bâclé" son travail, à mon seul détriment au début? merci .